



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pédiatres

Question écrite n° 64927

Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'inquiétude des pédiatres quant à l'avenir de leur spécialité. Ces praticiens qui sont dans l'obligation d'assurer des contraintes de plus en plus lourdes dans le domaine de la périnatalité, d'intervenir dans la prise en charge d'enfants handicapés ou en difficultés scolaires, d'assumer une permanence des soins libérale et de participer aux gardes et astreintes en hôpital public, ont le sentiment d'exercer une profession sinistrée. Ils estiment ne pas être suffisamment rémunérés par rapport à la pénibilité de leur profession et craignent une grande pénurie de pédiatres pour les années à venir. Il lui demande par conséquent quelles mesures spécifiques il envisage de prendre en faveur d'une amélioration de la situation de la pédiatrie.

Données clés

Auteur : [M. Jean Ueberschlag](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64927

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4479